

## COMMISSION ORGANISATION COMPETITIONS

---

**Réunion :** Electronique du mardi 26 avril 2022.

---

**Présidence :** M. DROIT

---

**Présents :** MM. ENCARNACAO – FIDON - LANCELOT - MALIVERNAY – MANGIN -  
PRETOT.

---

**OBJET :** rencontre AMANCE/CORRE/POLAINCOURT – RC SAONOIS en Challenge du District  
(16èmes de finale).

La commission,

Après avoir pris connaissances des éléments du dossier,

- Courriels du secrétariat du District du 08/04/22 notifiant les modalités de programmation de la rencontre pré citée décidées par la commission aux clubs concernés,
- Courriels des clubs de Amance/Corre/Polaincourt et Rc Saônois,

Attendu que les échanges entre les deux clubs concernés ne permettent pas une conciliation sur la programmation de cette rencontre,

Par ce motif,

Et en application de la réglementation du Challenge du District (*cf article 8 : la commission se réserve le droit de programmer des matches en semaine*).

La Commission fixe la rencontre AMANCE/CORRE/POLAINCOURT – RC SAONOIS en Challenge du District (16èmes de finale) au **MERCREDI 4 MAI 2022 A 18H30 au stade municipal à Polaincourt.**

Madame Charlotte Mangin n'a pas participé au débat et à la décision.

Le Président de la commission organisation Compétitions,  
**Reynald DROIT**

**RAPPEL :**

*Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des RG de la FFF. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.*